

Puis en la même année, c'est Milon de Charnay, damoiseau, fils de feu Etiennet, qui reconnaît tenir en franc fief de l'abbé tout ce qu'il possède au territoire de Chazay et sur les paroisses de Marcilly, Civrieux et Dommartin, ainsi que la maison qu'il avait dans la ville. De son côté, Jean II de la Palud, promet de tenir ledit Milon et ses successeurs comme ses vassaux et feudataires, de les défendre et de les protéger en tous lieux. Témoins : dom Martin, sacristain-prieur de Chazay, et grand prieur d'Ainay ; seigneur Jean de Tacin, chevalier ; Pierre Anseu, damoiseau ; et Guichard de Marzé (49).

Enfin, c'est le chevalier Jean d'Ars, qui reconnaît être tenu à l'hommage lige envers l'abbé pour sa maison de Chazay et ses domaines sur la baronnie (50).

Telles étaient les grandes familles qui habitaient alors Chazay et ses environs. Nous pouvons y ajouter les le Clerc et les Albaney, familles bourgeoises qui arrivaient à la noblesse, et que nous trouverons plus tard alliés aux de Thélis, seigneurs de Charnay (51).

Combien devait être plus considérable que de nos jours la population de notre bourg, qui portait le nom de ville de Chazay ! Toutes ces nobles familles avaient vassaux, nombreux domestiques et tenanciers qui, vu l'époque de guerre que l'on traversait, venaient se réfugier derrière les hautes murailles de notre ville fortifiée et à l'abri de son château fort. Puis les artisans, les laboureurs et les nom-

---

(49) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65. — Arch. Charité B. 254, n° 32.

(50) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 143. — Arch. Charité B. 254, n° 62.

(51) *Guigue. Mazures*, t. I, p. 636.